

## LES RETOURS : DIVERSITE DE LA LITTERATURE, COMPLEXIFICATION DES FORMES MIGRATOIRES

---

**Bénédicte MICHALON**

Post-doctorante, Migrinter, Poitiers

Soient deux flux migratoires installés entre la Roumanie et l'Allemagne à partir de 1989–1990. Les deux flux sont animés par des ressortissants roumains ; l'un par des Saxons de Transylvanie et qualifié de « migration ethnique », l'autre par des Roumains installés dans une circulation de type économique. Leurs déroulements respectifs sont articulés autour d'une phase nommée « retour », au cours de laquelle les migrants sont censés revenir dans leur pays de départ après avoir passé un certain temps dans un autre [King R., 2000, p.8]. **Pourquoi le déplacement qualifié de « retour » intervient-il, dans le cas d'une migration ethnique, au début du processus migratoire alors qu'il ne constitue qu'une phase intermédiaire ou ultime dans le second cas ? Pourquoi, dans le premier cas, le mouvement migratoire est-il conçu comme unique et unidirectionnel, alors qu'il est, dans le second cas, construit autour du binôme départ/retour ?**

Ces deux approches de la migration, définitive ou alternante, se différencient d'abord par **l'encadrement législatif**. La migration dite ethnique est appuyée sur une loi dans laquelle l'installation en Allemagne est irréversible (alors même que, on le verra, cette loi n'est pas pensée comme étant une loi d'immigration), alors que les déplacements de Roumains à visée économique sont soit hors de tout cadre légal s'ils sont clandestins, soit insérés dans des statuts de migrants temporaires. Le second type de migration est, par la loi, fait de l'alternance entre le départ et le retour en Roumanie, à la différence du premier.

Ces deux approches se distinguent aussi par **la catégorisation ethnique des flux**. L'immigration des *Siebenbürger Sachsen* (les Saxons de Transylvanie) en Allemagne est guidée par la germanité supposée des migrants, alors qu'aucun argument ethnique n'intervient dans la mise en place et le fonctionnement de la seconde mobilité, motivée par la recherche de revenus complémentaires ou plus élevés que ceux récoltés en Roumanie.

Ces deux approches se différencient enfin par **l'histoire migratoire**. L'immigration saxonne est déjà quarantenaire en 1989-1990 : en dépit des périodes de fermeture de la Roumanie, le flux ethnique est bien établi entre les deux pays. En revanche, l'immigration économique roumaine est quasi inexistante en République Fédérale d'Allemagne jusqu'à la destitution de Nicolae Ceaușescu.

Ces différences de conception de la mobilité internationale font toutefois face à une similitude manifeste des deux flux : **leur ampleur sans précédent après 1989**. L'Allemagne est alors la destination privilégiée des ressortissants roumains, tous types de migrants confondus.

Cette comparaison rapide de deux flux migratoires reliant Allemagne et Roumanie souligne la **polysémie du terme « retour »** dans la littérature scientifique sur les migrations. Plus encore, cette polysémie est traduite par et attire l'attention sur l'existence de **courants d'étude distincts** à propos de l'un ou l'autre sens du terme « retour ». L'immigration saxonne en Allemagne est intégrée, dans les études migratoires, à la catégorie des « **migrations ethniques** ». Des migrations que l'on qualifie aussi de « **retour** ». La synonymie migrations ethniques - retour est féconde : elle attire l'attention sur la place de **l'ethnicité** au sein des phénomènes migratoires ainsi désignés. Par ailleurs, la notion de

retour met bien en évidence le **paradoxe fondateur** de ce type de mouvement migratoire : **les (futurs) migrants migrent vers un pays dans lequel ils n'ont jamais vécu, et auquel ils sont considérés comme affiliés par l'ethnicité, l'identité, l'ascendance.**

En outre, les travaux consacrés à des migrations dites « ethniques » (celle des Allemands, des Juifs, des Magyars...) sont souvent détachés des études d'autres types de retours. Alors même que des phénomènes en apparence aussi éloignés que *l'Aliyah* juive en Israël et les séjours réguliers de Marocains de France dans leurs villages d'origine au Maroc sont tout deux désignés par le mot « retour », les courants d'étude qui se consacrent à ces migrations n'entretiennent que peu de relations les uns avec les autres.

La situation de la littérature scientifique sur le retour me semble donc être la suivante : **il s'agit d'une littérature disparate de par ses objets d'étude mais dont l'hétérogénéité est masquée par l'utilisation du terme « retour ». De plus, les divers courants de réflexion qui s'en dégagent sont assez détachés les uns des autres, ce qui empêche de prendre en compte le fait que les situations migratoires de retour, tout en étant très variées, entretiennent des relations étroites et complexes les unes avec les autres.** C'est donc cette situation complexe, voire paradoxale, des études du retour qui fera l'objet de cette présentation.

Les « migrations ethniques » ou de « retour » ont fait l'objet de nombreuses recherches empiriques mais ont rarement été théorisées. Le corpus bibliographique constitué sur ce type de phénomène migratoire<sup>1</sup> permet de dégager deux formalisations théoriques du « retour », de la « migration ethnique ». Dans une première approche, l'ethnicité est tenue pour l'élément structurant le plus important de la migration (I.). Dans l'autre en revanche, les auteurs cherchent à questionner et relativiser la dimension ethnique de ces flux (II.). Nous confronterons ces deux approches du « retour » avec les écrits sur le retour dans son sens plus classique de phase migratoire alternante avec un aller afin de dégager les complémentarités ou divergences qui existent entre les trois approches et sont remises en cause par des observations empiriques (III).

## **I. « RETOUR » OU « MIGRATION ETHNIQUE » : UNE DEFINITION GENERALE FONDEE SUR L'IDEE DE PRESERVATION DE L'ETHNICITE PAR L'EMIGRATION**

La notion de « migration ethnique » (ou son homonyme « retour ») a fait l'objet de peu de travaux de théorisation. Elle transparaît toutefois dans de nombreux écrits sur les migrations de *Aussiedler* vers l'Allemagne, de Juifs vers Israël, de Grecs pontiques vers la Grèce, de Magyars vers la Hongrie, ou encore de Japonais d'Amérique latine vers le Japon, de ressortissants russes vers la Finlande ou la Pologne, de Russes de la Communauté des Etats Indépendants (dits « Russes de l'intérieur ») vers la Russie, sans être nécessairement formalisée en tant que telle.

### **I.1. DEFINITION DU « RETOUR » OU DE LA « MIGRATION ETHNIQUE »**

C'est donc à partir de ce corpus bibliographique large et diversifié que les éléments constitutifs du « retour » peuvent être synthétisés dans une définition première de la notion<sup>2</sup> : **le terme**

---

<sup>1</sup> Lors de la recherche doctorale consacrée aux migrations des Saxons de Roumanie vers l'Allemagne.

<sup>2</sup> Je m'appuie aussi sur les éléments de définition générale que propose Rogers Brubaker des « *migrations of ethnic unmixing* », dans un essai de théorisation de ce type de migration [Brubaker R., 1998, p.1047].

**de « retour » désigne une migration au cours laquelle l'ethnicité des migrants guide le processus migratoire.** Cette définition générale se décompose en **trois éléments** principaux.

1. L'ethnicité est supposée intervenir en premier lieu dans **l'espace de départ**, sous la forme de **conflits ou discriminations interethniques**.

-L'ethnicité des migrants potentiels est tenue pour **acquise** ; elle ne fait pas l'objet du débat, puisque c'est en appui sur elle que tout le mouvement migratoire est mis en place.

-Parfois cette ethnicité est **légalement reconnue** par les autorités de l'Etat dans lequel le groupe vit. Cela n'empêche pas que le groupe concerné est présenté comme étant : en situation de **minorité**, tant par le nombre que par le pouvoir politique et social qu'il détient ; en position de **dominés** : la différence ethnique vis-à-vis de la majorité est tenue pour la cause d'une répression, certes variable en intensité dans le temps et l'espace, mais à laquelle les membres de la minorité doivent se soumettre.

-La présentation faite de **l'organisation spatiale** du collectif potentiellement migrant soutient cette approche de l'ethnicité du groupe. Le regard est centré sur **l'espace d'arrivée**, l'espace de départ en étant une périphérie. Mais les deux espaces sont regroupés au sein d'un espace unique : celui de l'ethnicité censée relier les migrants et futurs migrants aux habitants du pays d'arrivée.

-De telles conditions sociales et spatiales fournissent les arguments nécessaires d'émigration : elles représentent **les facteurs « push »** du phénomène migratoire.

2. L'ethnicité est supposée intervenir en second lieu dans **l'espace d'arrivée** des migrants. Elle est censée **être partagée avec les habitants du pays d'accueil**.

-Cela correspond aussi à un changement de rapport de force : les arrivants deviennent dès lors **majoritaires**, puisque semblables à la majorité.

-Dans le cas allemand, cette mise à égalité avec les autres citoyens est concrétisée par la **Loi fondamentale**, qui fait des immigrants provenant de minorités dites « allemandes » d'Europe centrale, orientale et de l'(ancienne) U.R.S.S. des citoyens allemands à part entière.

-Sur le plan spatial, cela correspond à **un recentrage du groupe migrant**, désormais installé dans le centre névralgique de la nation à laquelle il « appartient ».

-Ces différents arguments exercent un effet attractif sur les membres de la minorité non émigrés : ce sont **les facteurs « pull »** du mouvement migratoire.

3. Enfin, l'ethnicité est présumée jouer dans l'établissement d'une **politique** par les autorités de l'Etat d'accueil, à destination des membres de la minorité concernée.

-Cette politique vise à **faciliter l'immigration** des membres de la minorité ou des minorités « affiliées » à l'Etat d'accueil, et à constituer un corpus législatif qui leur permette de bénéficier de droits larges lors de leur arrivée.

-La place de l'ethnique dans la migration repose donc sur **l'intervention volontaire** des dirigeants du pays d'accueil.

En somme, dans cette première approche, le « retour » est une immigration générée par de la discrimination ethnique dans le pays de départ, orientée vers une société dans laquelle l'ethnicité des émigrants pourra être préservée ; le courant migratoire s'établit sur une loi d'immigration destinée au groupe à protéger, promulguée dans le pays de destination. La préservation de l'ethnicité commune aux membres du groupe migrant est au centre de cette définition.

## I.2. CRITIQUE DE LA DEFINITION

Cette approche générale du « retour » ou de la migration ethnique **enrichit la réflexion** de deux manières.

-Elle attire l'attention sur **les politiques migratoires élaborées dans les Etats d'arrivée**. Dans de telles configurations, le cadre politique et juridique joue en effet un rôle primordial dans la mise en place et le déroulement de la migration, et ce d'autant que les législations élaborées pour encadrer les flux provenant de minorités sont en général **distincts** des cadres migratoires généraux, destinés aux migrants « non ethniques » de main-d'œuvre, du regroupement familial, ou des réfugiés.

-L'approche générale du « retour » met par ailleurs l'accent sur le fait que **l'ethnicité n'intervient pas seulement dans les pays d'installation**, qu'elle n'est pas seulement un produit final de la migration (par exemple lorsque des groupes migrants constituent peu à peu des « minorités ethniques » dans leur pays d'immigration). Certains types de migration diffèrent bel et bien des autres parce que **les processus de catégorisation ethnique y interviennent en différents stades du mouvement migratoire et sous des formes multiples**.

Ces avancées théoriques présentent pourtant leurs **limites**.

-D'une part, le rôle des politiques spécifiques aux membres de minorités ne doit pas être surestimé. Si les « migrations ethniques » s'appuient souvent sur des dispositions juridiques qui leur sont favorables, elles reposent aussi beaucoup sur **les initiatives prises par les migrants**, sur leur organisation de part et d'autre de l'espace migratoire. Un tel constat peut sembler relever de l'évidence, et pourtant les migrants sont souvent **les acteurs absents** des analyses de migrations de « retour ».

-Par ailleurs, on peut remettre en question l'attention parfois trop grande portée aux motivations ethniques dans ce type de phénomène migratoire. Faire de l'ethnicité l'argument migratoire comporte le risque de véhiculer **une vision ethnicisée et ethnicisante du mouvement migratoire, des migrants, et des espaces concernés** : il serait alors « normal » que les membres de la minorité rejoignent leurs « semblables ».

-Le recours à **la théorie du push and pull** augmente le risque : tout est interprété en fonction des intérêts que les membres d'un groupe minoritaire calculeraient de manière rationnelle afin de « préserver » leur spécificité.

-Enfin, et cela peut sembler paradoxal, **le « retour » n'est pas conçu comme une migration** : le déplacement du pays de départ vers le pays d'arrivée est vu comme un événement exceptionnel, en tous les cas **unique, unidirectionnel et définitif**. C'est plus **une rupture** qu'un mouvement de mise en relation de deux espaces ou plus. Du coup, tous les types de mobilités antérieures ou postérieures au « retour » sont écartés de l'analyse, de même que les espaces intérieurs ou intermédiaires parcourus au cours de ces mobilités.

-**La structure spatiale du « retour » est binaire et hiérarchisée**, l'espace d'arrivée en formant le centre. Tout est envisagé à partir de ce centre, qui est l'espace de référence. L'espace de départ est appréhendé en contre-jour seulement, pour expliquer les causes de l'émigration.

Finalement, l'écueil principal de la définition générale du « retour » est **d'en écarter la dimension migrante pour en faire un phénomène sédentaire !** La position défendue y est que l'identité ne peut se construire qu'au milieu de ceux qui sont identiques, en étant proche d'eux. Et si

on vit dans une société dans laquelle on est autre, il faut en partir pour pouvoir se retrouver « parmi les siens »<sup>3</sup>.

Mais cette position est sévèrement remise en cause par les **difficultés** rencontrées par les immigrants *Aussiedler* après leur arrivée en République Fédérale, difficultés analysées dans de nombreuses recherches scientifiques. Cette position est en porte-à-faux avec d'autres lectures de la migration, de plus en plus affirmées et appuyées sur les **restrictions** croissantes de la politique gouvernementale vis-à-vis des *Aussiedler*. Ainsi, Klaus J. Bade répète depuis plusieurs années que les *Aussiedler* « *arrivent dans une vraie situation migratoire, sur les plans culturels, mentaux et sociaux* » [Bade K.-J., 1998, pp.5-6]. Ils « *ne sont que de véritables immigrants* » [Bade K.-J., 1994, p.8] : il plaide pour une réelle prise en compte de l'expérience migratoire des *Aussiedler*. Il rejoint en cela un courant plus vaste, constitué au sein des études migratoires en Allemagne, qui visent à **désethniciser l'approche de la migration des *Aussiedler***. En l'intégrant aux études sur les phénomènes migratoires, quelles que soient leurs spécificités, et en la replaçant dans le débat sur la société d'immigration allemande, ces travaux tendent à « normaliser » l'approche de ce flux.

## II. DEPASSER L'ETHNICITE : LES « *MIGRATIONS OF ETHNIC UNMIXING* » SELON ROGERS BRUBAKER

C'est aussi dans une perspective de **relativisation des processus d'ethnisation** sous-jacents à ces flux que Rogers Brubaker propose en 1998 une définition globale des « migrations ethniques », qu'il nomme « *migrations of ethnic unmixing* » [Brubaker R., 1998, pp.1047-1065]. Il recherche des points communs entre les « migrations ethniques » et d'autres types de flux afin d'y interroger la place de l'ethnicité<sup>4</sup>. Il qualifie cependant d'« **ethnomigrants** » les personnes impliquées dans ce type de migration [*ibidem*, pp.1048].

Il compare pour cela **trois exemples** de « retours » ultérieurs à 1989 : celui des *Aussiedler* vers l'Allemagne, celui des Magyars vers la Hongrie, et celui des Russes « de l'intérieur » vers la Russie. Il y distingue **l'ethnicité formelle, légale**, reconnue par l'Etat et codifiée par des textes de lois, de **l'ethnicité informelle**, telle qu'elle est **vécue** au quotidien par les individus. Il intègre à sa démonstration **les dimensions temporelle et évolutive** de la migration : celle-ci est un processus au cours duquel l'ethnicité intervient plus ou moins et sous différentes modalités en fonction des phases migratoires.

---

<sup>3</sup> Les limites de cette première définition proviennent notamment du fait qu'une partie importante de la littérature disponible sur de tels flux migratoires est rédigée par **des migrants**, et ce tout particulièrement dans le cas des Saxons de Transylvanie. En effet, l'immigration saxonne en Allemagne donne lieu à des débats scientifiques au sein du collectif migrant. Les publications proviennent à la fois de scientifiques saxons et des migrants eux-mêmes : l'expérience migratoire individuelle est l'occasion de dresser des récits migratoires et des monographies des localités d'origine, qui prennent progressivement valeur de bilan collectif. Nombre des travaux produits dans ce contexte visent à la légitimation de l'immigration par la « préservation de la germanité ». Tout en insistant sur le fait que d'autres interprétations existent et que certains Saxons ont une approche critique de ce mouvement migratoire, certains travaux affirment les *Sachsen* seraient depuis 1945 dans l'impossibilité de sauvegarder leur germanité ; l'émigration vers la « mère-patrie » aurait été le seul moyen d'assurer la pérennité du groupe. Cette lecture interne de la migration donne donc une nouvelle base à la défense des intérêts collectifs, et ainsi, alimente le mythe du « retour » au *Vaterland*.

<sup>4</sup> L'auteur entend par ethnicité « *une large gamme d'identités ethnonationales, ethnolinguistiques ou ethnoreligieuses* », qui « *organise la perception, l'expérience et les relations sociales dans la vie quotidienne* » [*ibidem*, pp.1047-1051].

## II.1. DEFINITION DES « MIGRATIONS OF ETHNIC UNMIXING »

Rogers Brubaker part de la définition « classique » des migrations ethniques présentée ci-dessus, définition fondée sur l'articulation du conflit interethnique dans l'espace de départ à l'« **affinité ethnique** »<sup>5</sup> (selon ses propres mots) dans le pays d'arrivée. Il centre son attention sur le second élément du binôme pour tenter de comprendre comment « *les processus sociaux induits dans les migrations ethniques non forcées – et en particulier la manière dont les compréhensions officielle et officieuse de l'affinité ethnique ont aidé à la formation de telles migrations* » [ibidem, p.1048]. Les deux ethnicités sont souvent en discordance et c'est sur ces discordances que reposent les ambiguïtés des « migrations ethniques ». Sa définition passe par **quatre points analytiques** principaux.

1. A propos du **départ**, Brubaker insiste sur le fait que **l'ethnicité vécue a une prégnance sociale plus ou moins forte selon les populations**.

-Pour ce qui concerne les Allemands d'Europe centrale, orientale et de l'ex-U.R.S.S., il considère que l'ethnicité informelle ne constitue pas l'argument décisif du projet et de l'acte migratoires parce qu'elle est d'une pertinence sociale faible. A tel point qu'elle serait réinventée, revigorée afin de correspondre aux critères établis par les autorités fédérales pour l'obtention du droit à l'immigration [ibidem, pp.1052-1053]. **L'auto-définition allemande résulte donc de la volonté d'émigrer**, pour une large part tout au moins<sup>6</sup>. En revanche, **l'efficacité de l'ethnicité informelle est plus affirmée** dans les cas magyars et russes, et intervient davantage dans les relations migratoires. R. Brubaker récuse ainsi une lecture fondée uniquement sur l'opposition entre groupes ethniques, et qui plus est sur l'idée de discrimination du groupe allemand concerné.

-Il préfère insister **sur la diversité des causes de l'émigration, économiques, politiques, juridiques** grâce aux lois fédérales sur l'immigration des *Aussiedler*, **ethniques** enfin lorsque les candidats à la migration peuvent s'appuyer sur les filières migratoires mises en place par les primo-migrants entre Allemagne et pays de départ.

-Ces mêmes causalités variées fonctionnent comme **facteurs attractifs** en République Fédérale.

-Brubaker réfute de ce fait l'organisation spatiale concentrique contenue dans la définition générale du « retour » : puisque l'ethnicité vécue est d'une pertinence très relative dans le cas de la migration des *Aussiedler*, il n'y a plus lieu de considérer que les régions d'implantation de minorités dites « allemandes » sont des périphéries du centre « Allemagne ». **Le pays de départ est pleinement intégré à l'espace migratoire et à son analyse**.

2. R. Brubaker défend l'hypothèse que l'immigration de *Aussiedler* en République Fédérale d'Allemagne repose avant tout sur **le système politique et juridique** mis en place à cet effet : « *la migration des Allemands ethniques a été construite sur le statut plutôt que sur des réseaux* » [ibidem, p.1053].

-Cette prépondérance de **l'ethnicité légalisée** dans l'installation du courant migratoire est due à la construction d'un « *mythe légal* » par les dirigeants de la R.F.A., élaboré autour de l'idée de répression de l'identité ethnique allemande dans les Etats communistes et de la nécessité de préserver cette

---

<sup>5</sup> « *Ethnic affinity* », selon l'expression de R. Brubaker.

<sup>6</sup> A preuve de cet argument, l'auteur revient sur les rapports entre les minorités dites « allemandes » de l'ancien bloc communiste et les majorités de leurs Etats d'implantation (roumaine, magyare, russe). Il relativise l'idée d'une quelconque répression ethnique après l'immédiat après-guerre. Dans certains cas, les Allemands bénéficient aussi de positions sociales plutôt confortables (en Roumanie notamment). L'émigration allemande n'est somme toute pas due à une quelconque discrimination, ni même à une idéologie par trop pangermaniste des migrants.

ethnicité par l'immigration en R.F.A. Cette « **fiction légale** » est traduite par un appareil législatif d'accueil des immigrants et par le statut de *Aussiedler*. Les autorités allemandes de l'après-guerre sont par conséquent responsables de la mise en place de ce courant migratoire.

-R. Brubaker est plus clément vis-à-vis des autorités hongroises et russes, car les dispositifs d'immigration magyar et russe sont plus modestes que le dispositif de la R.F.A.<sup>7</sup> voire inexistantes.

-La Loi fédérale allemande fait donc fonction de **facteur attractif** (ou « *pull* ») du processus migratoire.

-Du côté des migrants potentiels, c'est donc un calcul d'intérêts économiques et politiques qui est à la base du projet migratoire<sup>8</sup>. Le **facteur répulsif** (ou « *push* ») du mouvement migratoire est clair : les sociétés d'Europe centrale, orientale et ex-soviétiques n'offrent pas assez **d'opportunités économiques et politiques** aux yeux de leurs ressortissants pour que ceux-ci y restent.

-La théorie du ***push and pull*** fait partie intégrante du modèle de R. Brubaker. Mais une fois la décision migratoire établie et une fois reçu l'accord des autorités fédérales, les migrants allemands trouvent appui dans **les filières migratoires** construites par leurs prédécesseurs. Comme dans de nombreuses migrations (et R. Brubaker insiste sur ce point), **l'ethnicité intervient dans le maintien de relations entre les migrants et leurs proches restés au pays de départ.**

3. Du côté de l'espace d'arrivée, l'auteur réexamine également l'idée de **pleine reconnaissance des immigrants sur base de leur ethnicité supposée.**

-Certes les définitions légales de la germanité et de la citoyenneté allemande font d'eux des Allemands et des citoyens de la République Fédérale, mais l'ethnicité vécue des immigrants n'est pas nécessairement reconnue comme telle par les habitants de l'Allemagne.

-Il affirme par ce biais que les *Aussiedler* se trouvent dans **une nouvelle situation minoritaire** : la perspective est inversée par rapport à celle véhiculée par la définition générale du « retour ». A preuve de sa démonstration : les **difficultés** rencontrées par les *Aussiedler* une fois arrivés en Allemagne. Etant donné que ceux-ci ne partagent rien d'une ethnicité commune avec les habitants de l'Allemagne, « *ils peuvent devenir plus conscients de leur différence ethnique en Allemagne (...) qu'ils ne l'étaient dans leur pays d'origine. Ainsi, les migrations ethniques peuvent dans les faits générer de nouvelles formes d'hétérogénéité ethnique ou de quasi-hétérogénéité ethnique dans les pays d'accueil* » [ibidem, p.1053]. Seule l'ethnicité formelle définie par le législateur allemand crée alors un lien entre les habitants de l'Allemagne et les nouveaux arrivants.

-Les cas hongrois et russe diffèrent bien du cas allemand sur ce point, selon Brubaker : les relations familiales maintenues entre citoyens hongrois ou russes et membres de minorités magyares ou russes expliquent que la proximité est plus grande. Finalement, les *Aussiedler* se trouvent dans une nouvelle situation de minorité, au sein de la « mère-patrie » cette fois-ci.

4. Enfin, l'auteur introduit un troisième espace dans sa réflexion : **l'espace de circulation** qui joint les deux pôles principaux de l'espace migratoire.

---

<sup>7</sup> Il n'existe pas de dispositif spécifique à l'immigration magyare en Hongrie, les arrivants bénéficient seulement de facilités pour leur installation dans le pays. Les lois russes sur l'immigration et la citoyenneté ne prévoient pas de dispositions spéciales pour les Russes « de l'intérieur ».

<sup>8</sup> Les membres de minorités y voient l'opportunité de s'installer en Allemagne non pas parce que le pays est « un paradis dans lequel l'identité ethnique pourrait être cultivée et exprimée librement, mais [parce que c'est] un marché du travail plein de ressources, un Etat-providence généreux et un exemple de démocratie libérale et stable » [ibidem, p.1052].

-Cet espace intermédiaire est fondamental car il invalide l'idée d'espaces disjoints, telle qu'elle est présente dans la définition générale. Sur ce point, R. Brubaker s'inspire de travaux sur des migrants économiques.

-Les deux pôles principaux de l'espace migratoire sont reliés par des **réseaux sociaux** construits et maintenus par les migrants avec leurs proches dans l'espace de départ. Ils servent de support à des **échanges migratoires** autres que définitifs, par exemple à de la circulation de main-d'œuvre dans le cas des Magyars entre la Roumanie et la Hongrie. Le principe d'un « retour » unique, unidirectionnel et définitif est infirmé : **d'autres formes de mobilité** peuvent lui coexister. Ce dernier point sur l'espace de circulation constitue une avancée remarquable. Pourtant, cette avancée même indique les limites de l'entreprise de Rogers Brubaker.

Selon Rogers Brubaker, le « retour » des Allemands des P.E.C.O. et de l'ex-U.R.S.S. en Allemagne est donc une immigration à vocation essentiellement économique justifiée par des arguments ethniques, et ce grâce à une loi du pays d'arrivée qui instaure un mythe légal du rapatriement. La loi d'immigration ethnicisée est au centre de cette seconde acception de la migration ethnique allemande.

## II.2. CRITIQUE DE LA DEFINITION

R. Brubaker ne considère l'espace circulatoire que dans le cas des Magyars (pour le cas russe, les investigations empiriques ne sont pas suffisamment avancées). Mais il exclut la mobilité des *Aussiedler* de cette nouvelle configuration socio-spatiale du « retour ». Cet espace intermédiaire n'existe selon lui que si **trois conditions** sont remplies.

Il faut que **l'ethnicité soit effectivement vécue**, qu'elle relie bel et bien les actions et pensées des migrants et candidats migrants à celles des habitants du pays d'arrivée ; or, il tient cette condition pour inopérante chez les Allemands d'Europe centrale, orientale et ex-soviétique.

Il faut aussi que **des filières migratoires soient actives** entre **habitants** de l'Etat d'immigration (et non uniquement les immigrants) et membres de la minorité concernée, dans l'Etat de départ. Condition non remplie dans la configuration migratoire des *Aussiedler*, d'après Brubaker.

Ces deux premières exigences ne peuvent être remplies si la troisième ne l'est pas : **les Etats impliqués doivent être frontaliers**, car cela facilite les échanges. A l'exception de la Pologne et de la République Tchèque, l'Allemagne n'est frontalière d'aucun des pays de provenance des *Aussiedler*.

Finalement, en ce qui concerne la migration dite « allemande » en République Fédérale, on en reste à **la combinaison du push and pull** (une émigration due à un contexte économique et politique peu favorable ; une immigration due à des conditions économiques, politiques jugées attrayantes et avec une loi d'immigration adéquate). On en reste aussi à **un modèle binaire d'espace migratoire** : tous les types de mobilités autres que la migration définitive et tous les espaces parcourus lors de ces mobilités autres sont écartés de l'analyse.

Ces deux approches principales et les **ambiguïtés internes** de chacune montrent que définir le « retour » est **une tâche malaisée**. Et ce d'autant que depuis 1989, l'essor très brutal de certaines « migrations ethniques » (immigration de *Aussiedler* en République Fédérale et immigration juive ex-soviétique en Israël principalement), les restrictions consécutives à cette hausse et les difficultés économiques et sociales croissantes rencontrées par les nouveaux arrivants ont provoqué des



**mutations sensibles des formes migratoires** recouvertes par les notions de « retour » ou de « migration ethnique ». C'est en confrontant le « retour » ethnique au retour classique en migration que l'on peut sans doute préciser la manière d'appréhender les migrations de retour dans leurs diverses formes.

### III. LE RETOUR « CLASSIQUE » DANS LA MIGRATION ALTERNANTE

La notion de retour revient fréquemment dans les analyses de phénomènes migratoires, dans des acceptions bien différentes de celle présentée plus haut. De manière générale, le retour désigne la phase au cours de laquelle **le migrant revient, pour une période plus ou moins longue, dans son espace de départ après avoir séjourné ailleurs**. Cette définition globale recouvre **cinq composantes principales** du retour en migration. Nous allons donc voir en quoi consiste le retour dans une perspective d'alternance, et la manière dont des observations empiriques poussent à questionner la migration dite « ethnique » par le retour dans son sens classique.

#### III.1. UNE DEFINITION QUI SOULIGNE LES MANQUES THEORIQUES POUR LA COMPREHENSION DES MIGRATIONS « ETHNIQUES »

Mythe, alternance des allers et venues, fonctions identitaire et relationnelle, échelle socio-spatiale d'analyse sont les cinq éléments principaux du retour « classique » en migration.

1. La première de ces composantes est **l'idée qui préside à la concrétisation du retour**.

-La grande majorité des migrants partent avec la conviction de revenir un jour : les migrations non contraintes se différencient de l'exil par le fait que les migrants partent en pensant revenir. Mais de nombreux migrants s'installent de manière plus **durable** que prévue dans leur pays d'accueil, et ce pour un ensemble complexe de raisons (économiques, familiales, politiques...).

-L'idée de retour au pays d'origine n'est cependant pas nécessairement abandonnée par ceux qui pérennisent leur situation migratoire : on continue à parler du retour sans pour autant passer à l'acte. C'est **cette distorsion entre discours, intention et actes effectifs** qui génère l'expression « **mythe du retour** » : « *un ensemble contrasté de croyances et d'actions par lequel, quel que soit leur mode d'installation, les migrants parlent et se comportent comme s'ils retourneront un jour* » [King R., 2000, p.12]. L'expression est d'emploi courant, parfois remplacée par les synonymes « illusion du retour » ou « idéologie du retour ».

-Sur ce point, le « retour » des ethnomigrants diffère : ils émigrent en ne pensant pas revenir. Il n'y a **pas de couple départ – retour** à la base de leur migration. Dans les intentions, leur « retour » à la « mère-patrie » ne s'accompagnera pas d'un retour au pays de départ ! Mais qu'en est-il dans les faits ?

2. La prégnance sociale de l'illusion du retour est telle chez les migrants « non ethniques » qu'elle est à l'origine de **l'essor de mouvements de va-et-vient** entre le pays d'installation et le pays de départ.

-Car « *la décision de passer le reste de ses jours loin de la terre d'origine revient à renoncer définitivement au projet de retour, et par là, à faire une croix sur l'élément fondateur du départ* » [Schaeffer F., 2001, p.164]. L'exemple des Marocains de France est éclairant : une partie importante de la circulation migratoire instaurée entre France et Maroc par différents segments de la population marocaine de France repose sur **la nécessité de combiner l'idée du retour à sa non-concrétisation**.

Peu à peu, le retour au pays d'origine ne devient **qu'une étape d'un parcours fait de l'alternance entre des départs et des retours multiples**.

-La croyance dans le retour est par conséquent une des causes de l'expansion de pratiques circulatoires intenses : **il accroît la mobilité**.

-A nouveau, la logique de la migration ethnique diffère : l'immigration dans la « mère-patrie » ne s'accompagne pas de l'intention de circuler, car faire le va-et-vient remettrait en cause deux des éléments centraux de l'idée de « retour » : **son caractère unique et son caractère unidirectionnel**.

3. L'intensification de la mobilité n'a pas pour seule fonction de combler la non-concrétisation du retour définitif au pays d'origine. Elle exerce aussi **une fonction identitaire**, tant individuelle que collective.

-En fréquentant à intervalles réguliers et par alternance leur société d'émigration et leur société d'installation, les migrants en viennent à s'interroger sur **la dimension spatiale de leur identité : sont-ils du pays de départ, ou du pays d'arrivée ?** En fait, le va-et-vient leur permet de valoriser tant **la socialisation antérieure à l'expérience migratoire**, acquise dans la société d'origine, que **la socialisation reçue en migration**. Ainsi se forment **des identités migrantes**, faites du recours à des espaces et des sociétés multiples.

-La distance n'empêche pas ces nouveaux processus d'identification simultanée à « ici » et « là-bas » ; à l'inverse, elle en est partie intégrante.

-En outre, les fonctions identitaires du retour touchent à la fois les personnes migrantes et les groupes, car les identités individuelles et les identités sociales sont interdépendantes [Lipianski E.-M., 1998, p.144]. Ainsi se fondent des collectifs sur la base d'une expérience migratoire partagée.

4. Le **maintien de relations** est par conséquent au centre des usages sociaux de la mobilité spatiale fondée sur le mythe du retour.

-Maintien de relations entre ceux qui circulent, l'ensemble du groupe en migration, et les « non migrants » liés aux migrants tant dans la société de départ que dans la société d'arrivée. Faire le va-et-vient donne à ceux qui circulent **une fonction sociale** particulière : celle de réduire les effets de la distance qui sépare les migrants de leurs proches restés au pays, de contribuer à préserver une vie collective en dépit de l'éloignement.

-La logique diffère dans l'idée de « retour » : ceux qui veulent le pratiquer ne se voient pas comme des migrants mais comme **des minoritaires sédentaires** qui effectuent, en une fois, le voyage qui les ramène à la « mère-patrie » et clôt un parcours historique<sup>9</sup>.

5. En réalité les significations sociales du retour au pays sont multiples ; elles dépendent de **l'échelle** à partir de laquelle on les observe.

-Motivations d'ordre économique, motivations familiales ou identitaires sont souvent imbriquées. L'une peut prédominer sur les autres en fonction de l'échelle d'analyse (l'Etat, le groupe migrant, le groupe circulant, la famille, l'individu) [King R., 2000, pp.15-17].

Mythe, alternance des allers et venues, fonctions identitaire et relationnelle, échelle socio-spatiale d'analyse sont par conséquent les éléments constitutifs principaux du retour « classique » en

---

<sup>9</sup> Ils nient de ce fait que la circulation entre leur pays de départ et celui d'arrivée puisse avoir une fonction sociale autre que celle de faire émigrer ceux du groupe qui n'ont pas encore franchi le pas. Puisqu' « il n'y a plus personne là-bas », propos maintes fois réaffirmé par mes interlocuteurs en Allemagne, entretenir des relations avec « là-bas » (l'espace de départ) ne mène à rien.

migration. Les tensions entre les approches de la migration ethnique et les approches du retour se nouent autour de ces quelques éléments.

On le voit, travailler sur un retour dans une perspective de va-et-vient engage sur des voies éloignées de celles prises par les études de « migrations ethniques ». De fait, peu de travaux essaient de rapprocher ces migrations que l'on considère comme très éloignées les unes des autres ; les analyses les séparent, comme si la qualification ethnique empêchait de penser des similarités, des connexions. Or, des observations empiriques montrent justement qu'il faut interroger la migration dite « ethnique » par le retour, l'alternance.

### III.2. CONFRONTER LE RETOUR ET LA MIGRATION « ETHNIQUE », UNE NECESSITE THEORIQUE ISSUE DES OBSERVATIONS EMPIRIQUES

Car l'observation de la migration saxonne vers l'Allemagne montre que les formes sociales et spatiales prises par celle-ci diffèrent sensiblement de ce qu'en disent les deux définitions étudiées précédemment. Six arguments empiriques me poussent à essayer d'intégrer le retour dans l'analyse de la migration saxonne.

1. L'immigration en Allemagne ne repose pas seulement sur la loi mais pour beaucoup sur les relations entretenues par les premiers migrants, arrivés en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale, et leurs proches restés en Roumanie. ⇒ Un fonctionnement classique en **filière migratoire**, même si dans le contexte géopolitique de la Guerre Froide il n'a pu être concrétisé que grâce à la loi allemande sur l'immigration des *Aussiedler*.
2. Une fois en Allemagne, les Saxons de Transylvanie continuent à travailler leur spécificité, le fait qu'ils sont Saxons et de Transylvanie et non pas uniquement allemands. Ainsi, ils cherchent à entretenir la continuité généalogique fondatrice du groupe, ce qui implique qu'ils se distinguent des Allemands. ⇒ Le « retour » en Allemagne exerce donc une fonction identitaire mais qui n'est pas nécessairement celle que l'on attendait.
3. L'immigration en Allemagne n'est pas unique et unidirectionnelle, ni une rupture : une fois installés en Allemagne, une partie des Saxons retournent à intervalles plus ou espacés en Roumanie pour diverses raisons et s'installent dans un mode de vie circulant. Sont principalement concernés : les retraités, des entrepreneurs, les intellectuels.
4. Cette circulation des Saxons émigrés entraîne la circulation de Saxons demeurés en Roumanie : en les aidant à obtenir visa (jusqu'en 2002), emploi et logement, les premiers entraînent les seconds dans ce mode de vie circulant.
5. Les répercussions sur les habitants de Roumanie dépassent le groupe : des non-Saxons sont également entraînés dans le processus. La « migration ethnique » dépasse ainsi les limites du groupe défini par son ethnicité supposée. La main-d'œuvre roumaine entrée en Allemagne et de là dans l'espace Schengen a en partie pu migrer grâce à l'aide apportée par des Saxons émigrés. Aujourd'hui, l'aide a changé de nature avec la fin d'obligation de visa pour les ressortissants roumaines (1/1/2002) : les entreprises qui recrutent en Roumanie grâce aux nouveaux accords de main-d'œuvre passent aussi par des Saxons pour le recrutement en Roumanie.
6. Une partie des Saxons émigrés a conservé ou récupéré ses biens immobiliers et mobiliers en Roumanie et s'implique dans les recompositions locales contemporaines, générées par le départ de la majorité des Saxons. Ex. le forum, valorisation touristique, implication humanitaire ou religieuses

C'est ce mouvement de complexification des formes et significations de la migration saxonne que l'on a appelé « retour ». On constate par l'empirie que les flux dits « ethniques » présentent de plus en plus de similarités avec des mouvements migratoires alternants, constitués de retours au pays de départ (et non au pays d'origine !). Comment transcrire cela au plan analytique ? Comment lier les « migrations ethniques » et le retour dans les analyses ? Je conclurai sur trois propositions pour relier ces courants de réflexion.

## **CONCLUSION : LE RETOUR AU PAYS DE DEPART, PARTIE INTEGRANTE DES MIGRATIONS « ETHNIQUES » ?**

Pour étudier les relations qui existent désormais entre les migrations dites « ethniques » et les retours dans le va-et-vient, on peut retenir trois propositions majeures construites à partir de l'étude de la migration saxonne de Transylvanie vers l'Allemagne. Chacune de ces trois propositions se décline en deux temps.

**1. Proposition 1 : questionner les usages et significations de l'ethnicité des migrants « ethniques », des « ethnomigrants ».** La compréhension de la migration dépend des **niveaux d'analyse des processus d'ethnisation** des Saxons de Transylvanie : ceux-ci se considèrent et sont considérés de l'extérieur non seulement comme Saxons, mais aussi comme Allemands de Roumanie, et une fois l'immigration en Allemagne accomplie, comme *Aussiedler*. On peut formuler l'hypothèse que, en fonction des niveaux d'ethnisation considérés, la compréhension de la migration varie sensiblement.

-Dans un premier temps de la migration, c'est la **dimension ethnique** de la migration qui est valorisée. Les Saxons croient en leur filiation à la germanité et utilisent cette croyance pour pouvoir immigrer en Allemagne. Les lois en vigueur en Allemagne soutiennent cette croyance en lui fournissant la possibilité d'être concrétisée.

-Or, dans un second temps et une fois accomplie l'immigration en Allemagne **cette germanité mythifiée** n'est pas abandonnée (... ce qui aurait pu être la suite logique de la croyance en la germanité !). A l'inverse, le mythe est repris, reconstruit par les migrants saxons vivant en Allemagne. Tout en revendiquant leur germanité, ces migrants continuent à se dire Saxons de Transylvanie et à affirmer leur particularité par rapport aux « Allemands d'Allemagne ». En dépit de leur croyance en une généalogie germanique, ils mettent en avant leur spécificité et leur provenance !

-Cette revendication d'inscription dans la Transylvanie a **un impact spatial fort** : ils se veulent à la fois d'Allemagne et de Transylvanie, à la fois d'ici et de là-bas. Ils ne peuvent être saxons qu'en étant sur les deux espaces. La redéfinition de la croyance en la germanité les installe dans cette spatialité double.

⇒ **Pour conclure** sur cette première proposition : s'ils ne s'étaient pas revendiqués allemands, les Saxons ne pourraient aujourd'hui se revendiquer de Transylvanie, donc de Roumanie. **La revendication ethnique sert la revendication de participation à la société de départ.** Une première étape de la transformation vers le retour, vers l'alternance.

2. **Proposition 1** : comprendre comment **la relation entre les Saxons et un espace mythifié**, qui est celui de l'Allemagne, joue sur la construction du groupe saxon. Comment construire le groupe saxon en Roumanie, dans l'éloignement à l'espace social de référence, l'Allemagne et ses prédécesseurs ? **L'hypothèse** proposée est que cette relation passe par **la formulation d'un mythe du retour vers la « mère-patrie »**. **Ce mythe débouche sur des utilisations complexes de la sédentarité et de la mobilité.**

-La première facette de cette proposition consiste en **une interprétation sédentaire** de la migration saxonne. Ce propos peut surprendre, je l'explique : puisque les Saxons sont des Allemands ils ne sont pas des migrants, ils participent simplement d'une conception extensive (au plan spatial) de l'identité, de l'ethnicité, de la germanité. De plus, une partie des migrants vivant en Allemagne tiennent un discours de rupture avec la Transylvanie (ou du tout moins, de non-entretien de ce lien) (... mais cela ne sert-il pas seulement à justifier leur présence en Allemagne ?). Cette interprétation sédentaire est présente enfin chez les gouvernants allemands, puisque la loi qui autorise la venue des *Aussiedler* n'est pas une loi d'immigration !

-Or, une fois la migration accomplie, des contacts sont bel et bien maintenus par les migrants avec ceux de Transylvanie ; ces contacts donnent lieu à des pratiques circulatoires, des échanges commerciaux, politiques, scientifiques, etc... **Un champ migratoire, des relations transnationales** sont ainsi mis en place, à l'instar de ce qui se produit dans de nombreuses autres migrations non définies par leur caractère « ethnique ».

⇒ Après l'arrêt de l'immigration définitive en Allemagne, la migration des Saxons est aujourd'hui de type circulatoire voire transnational ; mais cette circulation repose pour partie sur un discours de sédentarité. **La migration « ethnique » conçue comme définitive sert donc à entrer dans des relations circulatoires et transnationales.**

3. **Proposition 1** : interroger **les relations générées par la migration** entre les Saxons et les non-Saxons. **Quelles sont les dynamiques relationnelles générées par l'expérience migratoire fondée sur une ethnicité supposée commune ?** Cette fois-ci, **l'hypothèse** est que, loin de séparer brutalement les Saxons de leurs proches, amis, connaissances, de Roumanie, la migration en Allemagne débouche à l'inverse et dans le pays de départ sur **des relations fortes** entre les migrants saxons et les non-migrants.

-La première facette touche **les relations qui découlent de la croyance en la germanité** : dans un premier temps, celui de l'immigration en Allemagne, la croyance en la germanité sert à **rompre** avec l'espace et la société de départ. Elle sert aussi à valoriser l'identité supposée avec ceux de l'espace d'arrivée, avec les habitants de l'Allemagne.

-Dans une deuxième facette :

→ le recours à la germanité sert à l'inverse à **conserver des relations avec la Transylvanie**. J'ai abordé ces relations dans les recompositions des villages transylvains touchés par l'émigration saxonne ; tous les acteurs locaux participent à ces recompositions, quelle que soit leur ethnicité supposée.

→ le recours à la germanité ne peut donc être détaché d'autres types de relations, et même d'interdépendances qui rapprochent les migrants saxons et les acteurs locaux en Transylvanie ;

→ la germanité prise dans ce tissu de relations, ce tissu d'interdépendances sert à relier les points de départ et d'arrivée.

⇒ Ainsi, **le rôle des catégorisations ethniques est réévalué** : elles sont toujours présentes mais dépassées par d'autres formes de relations : économiques, religieuses, historiques, familiales...

⇒ Pour conclure sur cette dernière proposition : **C'est en mettant en avant l'ethnicité (comme mode de cloisonnement spatial et social) que les Saxons migrants ou « ethnomigrants » peuvent aujourd'hui s'appuyer sur et participer à d'autres types de relations aux acteurs locaux en Transylvanie. Les lois ethniques n'empêchent pas des dynamiques relationnelles larges dans l'espace migratoire.**

⇒ **La migration ethnique est faite d'une utilisation paradoxale du retour au pays d'origine et au pays de départ.**

C'est en recherchant à placer au centre de la réflexion la **mobilité**, la **relation spatiale** et une **organisation spatiale ouverte**, non hiérarchisée mais différenciée de la migration que l'on peut rapprocher la migration dite « ethnique » du retour dans son sens classique.

Ce qui fait finalement la spécificité de ce type de migration, c'est l'utilisation variée qui y est faite de l'identité et de l'altérité, et des spatialités. On dit être identique à ceux de l'espace convoité pour pouvoir y immigrer, et être différent de ceux de l'espace de départ pour pouvoir en partir. Mais une fois l'expérience migratoire accomplie, on joue aussi sur l'altérité dans l'espace d'arrivée pour pouvoir rester en relation avec l'espace de départ et y participer aux évolutions sociales.

⇒ **La migration ethnique est donc un jeu permanent et complexe entre l'identité/altérité pour pouvoir être à la fois ici et là-bas. C'est un jeu sur les usages et significations de l'ethnicité pour pouvoir jouer sur les espaces.**

Ce jeu autorise la double inscription spatiale des migrants ; car au terme de ce « retour », c'est la double inscription spatiale qui est garante de l'identité saxonne ; **les Saxons ne peuvent plus être Saxons que s'ils sont à la fois de Transylvanie et d'Allemagne, s'ils sont à la fois d'ici et de là-bas.**

En des termes plus abstraits, cela revient à dire que la dispersion au sein d'un champ migratoire favorise la reconstruction identitaire. La proposition de départ sur le rôle de l'ethnicité dans l'organisation spatiale saxonne est renversée : l'identité n'est plus à conserver en étant en Allemagne parmi les Allemands ; il n'est donc pas besoin de proximité pour plus d'identité. A l'inverse, l'identité saxonne ne peut être reconstruite que dans l'éloignement, la dispersion. ⇒ **Il n'est donc pas besoin de sédentarité pour construire l'identité ; à l'inverse, dans les migrations dites « ethniques », c'est l'expérience migratoire qui fait l'identité.** Ainsi, le « retour » n'est pas la fin mais le début de la migration, de l'alternance.

## **BIBLIOGRAPHIE**

BADE Klaus J. (1994), « Immigration and Integration in United Germany: Historical Development and Present Status », in *TROEN Ilan S., BADE Klaus J. (dir.), Returning Home. Immigration and Absorption into their Homelands of Germans and Jews from the former Soviet Union*, Beer-Sheva, Ben Gurion University of the Negev, pp. 2-10

BADE Klaus J. (1998), « Einführung : Zuwanderung und Eingliederung in Deutschland seit dem Zweiten Weltkrieg », <http://www.univerlag.uni-Osnabrueck.de/books/migratio/imis3/kapital.htm>

- BAUER Thomas, ZIMMERMANN Klaus F. (1997), « Network Migration of ethnic Germans », *International Migration Review*, vol.31, n°1, pp.143-149.
- BOYD Monica (1989), « Family and personal networks in international migration : recent development and new agendas », *International Migration Review*, vol.23, n°3, pp.638-662.
- BRUBAKER Rogers (1996), « Nationalizing states in the old “New Europe”- and the new », *Ethnic and Racial Studies*, vol.19, n°2, pp.411-437.
- BRUBAKER Rogers (1997), *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, 320 p.
- BRUBAKER Rogers (1998), « Migrations of ethnic unmixing in the “New Europe” », *International Migration Review*, vol.32, n°4, pp.1047-1065.
- DIMINESCU Dana (2001), « L’installation dans la mobilité : les savoir-faire migratoires des Roumains », *Migrations Société*, vol.13, n°74, pp.108-116.
- DÖVÉNYI Zoltán (1997), « Zeitliche und räumliche Aspekte der Migrationswellen in Ungarn 1918-1995 », in *SEEWANN Gerhard (éd.), Migrationen und ihre Auswirkungen. Das Beispiel Ungarn 1918-1995*, Munich, R.Oldenbourg Verla, Buchreihe der Südostdeutschen Historischen Kommission, Band 36, pp.7-33.
- FAIST Thomas (1997), « The crucial meso-level », in *HAMMAR T., BROCHMANN G., TAMAS K., FAIST T. (éd.), International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary perspectives*, Oxford, New York, Berg, pp.187-217.
- FAIST Thomas (2000), « Transnationalization in international migration : implications for the study of citizenship and culture », *Ethnic and Racial Studies*, vol.23, n°2, pp.189-222.
- GURAK Douglas T., CACES Fe (1992), « Migration networks and the shaping of migration systems », in *KRITZ Mary M., LIM Lin Lean, ZLOTNIK Hania (éd.), International Migration Systems. A global Approach*, Oxford, Clarendon Press, pp. 150-176.
- IGLICKA Krystyna (1998), « Are they fellow countrymen or not ? The migration of ethnic poles from Kazakhstan to Poland », *International Migration Review*, vol.32, n°4, pp.995-1014.
- KING Russell (2000), « Generalizations from the History of Return Migration », in *GHOSH Bimal (éd.), Return Migration. Journey of hope or Despair?*, Genève, Office International des Migrations, pp.7-55.
- KÖNITZ Barbara (dir.) (1986), *Menschenrechte im Osten. Beiträge zur Lage der deutschen Volksgruppen in Ost- und Südosteuropa*, Bonn, Bundesarbeitsgemeinschaft für deutsche Ostkunde im Unterricht
- KRITZ Mary M., ZLOTNIK Hania (1992), « Global interaction : migration systems, processes, and policies », in *KRITZ Mary M., LIM Lin Lean, ZLOTNIK Hania (éd.), International Migration Systems. A global Approach*, Oxford, Clarendon Press, pp.1-16.
- LIGHT Ivan, BHACHU Parminder, KARAGEORGIS Stavros (1993), « Migration networks and immigrant entrepreneurship », in *LIGHT Ivan, BHACHU Parminder (éd.), Immigration and Entrepreneurship. Culture, Capital and Ethnic Networks*, New Brunswick, London, Transaction Publishers, pp.25-49.
- LIPIANSKY Edmond-Marc (1995), « Communication interculturelle et modèles identitaires », in *SAEZ Jean-Pierre (dir.), Identités, cultures et territoires*, Paris, Desclée de Brouwer, pp.35-41.
- MALMBERG Gunnar (1997), « Time and space in international migration », in *HAMMAR T., BROCHMANN G., TAMAS K., FAIST T. (éd.), International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary perspectives*, Oxford, New York, Berg, pp.21-49.
- MA MUNG Emmanuel (dir.), DORAÏ Kamel, LOYER Frantz, HILY Marie-Antoinette (1998) « La circulation migratoire. Bilan des travaux », *Migrations Etudes.- Synthèse des travaux sur l’immigration et la présence étrangère en France*, n°84, 12 p.
- MA MUNG Emmanuel (1999), « La dispersion comme ressource », *Cultures et conflits*, n°33-34, pp.89-103.
- MOROKVASIC-MÜLLER Mirjana (1999), « La mobilité transnationale comme ressource : le cas des migrants de l’Europe de l’Est », *Cultures et Conflits*, n°33-34, pp.75-125.
- OKOLSKI Marek (2001), « La politique migratoire de la Pologne à la veille de son adhésion à l’Union Européenne », *Hommes et Migrations*, n°1230, pp.51-58.
- REY Violette (dir.), DIMINESCU Dana, OHLIGER Rainer (2001), *La construction de l’Europe par ses marges. Stratégies et stratagèmes de la circulation migratoire des Roumains*, Paris, Ministère de l’Emploi et de la Solidarité, MIRE, 2001, 147 p.
- SCHAEFFER Fanny (2001), « Mythe du retour et réalité de l’entre-deux. La retraite en France ou au Maroc ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.17, n°1, pp.165-176.
- STOLA Darius (1992), « Forced Migrations in Central European History », *International Migration Review*, vol. XXVI, n°2, pp.324-341.
- SZOKE László (1992), « Hungarian Perspectives on Emigration and Immigration in the New European Architecture », *International Migration Review*, vol.26, n°2, pp.305-323.
- De TAPIA Stéphane (2001), « Rôle des flux migratoires et des réfugiés dans la construction d’un Etat. La Turquie », in *CAMBREZY Luc, LASSAILLY-JACOB Véronique (dir.), Populations réfugiées. De l’exil au retour*, Paris, Editions de l’IRD, pp.119-150.

- TURLIUC Cătălin (2000), « Jewish emigration from Romania 1945-1965 », communication au colloque *Asimilation - Diasporization - Representation , Historical Perspectives on Immigrants and Host Societies in Postwar Europe*, Humboldt University, Berlin, October 26-28.
- VASILEVA Darina (1992), « Bulgarian turkish emigration and return », *International Migration Review*, vol.26, n°2, pp.342-352.
- WOLFF Stephan (2002), « From Colonists to Emigrants : Explaining the “Return Migration” of Ethnic Germans from central and Eastern Europe », in ROCK David, WOLFF Stephan (éd.), *Coming Home to Germany? The Integration of Ethnic Germans from Central and Eastern Europe in the Federal Republic*, New York, Oxford, Berghahn Books, pp.1-15.
- ZLOTNIK Hania (1992), « Empirical identification of international migration systems », in KRITZ Mary M., LIM Lin Lean, ZLOTNIK Hania (éd.), *International Migration Systems. A global Approach*, Oxford, Clarendon Press, pp.19-40.